

Appel au don de moelle osseuse

Mis à jour le 29.01.2007

Comment devenir donneur volontaire de moelle osseuse ? Où trouver l'information pour s'inscrire ?

L'Agence de la biomédecine accompagne l'appel au don lancé par une famille dont l'enfant a besoin d'une greffe de moelle osseuse. Au delà du cas personnel de cet enfant, cet appel doit sensibiliser chacun de nous à l'importance du don de moelle osseuse.

Fin 2006, l'Agence de la biomédecine a lancé une vaste campagne d'information et de recrutement de donneurs volontaires de moelle osseuse. L'objectif : recruter 100 000 nouveaux donneurs pour le Registre français, ce qui devrait permettre à terme de greffer 50% des patients pris en charge en France pour une greffe non apparentée à partir du Registre français. Cette campagne se poursuit en 2007.

L'Agence rappelle au public et aux journalistes la marche à suivre pour devenir donneur volontaire et s'inscrire sur le Registre France Greffe de Moelle :

► se procurer sur le site www.dondemoelleosseuse.fr un document d'information et la demande d'inscription sur le Registre français des donneurs volontaires de moelle osseuse et renvoyer le formulaire à l'adresse indiquée ;

ou

► commander gratuitement ce document et le formulaire de pré-inscription au 0 800 20 22 24. Des télé-conseillers peuvent répondre aux principales questions du public à ce même numéro.

Il est essentiel que cette marche à suivre soit respectée afin d'accueillir dans les meilleures conditions les personnes qui souhaitent s'engager en devenant donneur pour qu'elles soient bien orientées, et ainsi accueillies dans les meilleures conditions. Cela permet de ne pas surcharger les centres d'accueil (centres d'accueil hospitaliers ou de l'Établissement Français du Sang), qui peuvent ainsi se concentrer sur leur mission : recevoir les personnes ayant rempli le formulaire d'engagement pour devenir donneur de moelle osseuse et les accueillir avec une exigence de qualité en rapport avec la démarche des personnes motivées pour ce don.

Il est important de rappeler que lorsqu'un volontaire au don s'inscrit sur le Registre national, il prend un engagement pour tous les malades susceptibles d'avoir besoin d'une greffe et pas seulement pour un malade en particulier. L'inscription sur le Registre est un acte de solidarité avec tous les patients.

Contactez le service de presse :

Agence Ketchum
Isabelle Petit

► 01 53 32 55 59

- email : isabelle.petit@ketchum.fr

Aminata Tall

► 01 53 32 56 21

- email : aminata.tall@ketchum.fr

Stéphanie Trajin :

► 01 53 32 56 79

- stephanie.trajin@ketchum.fr

L'Agence de la biomédecine, qui a repris les missions de l'Établissement français des Greffes, est un établissement public administratif de l'État, créé par la loi de bioéthique du 6 août 2004. Placée sous la tutelle du ministre chargé de la Santé et des Solidarités, elle exerce ses missions dans les domaines de la greffe, de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. www.agence-biomedecine.fr